

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 64
Nombre de présents : 36
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 22

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT CINQ JUIN à 13 h 30,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,
en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_047_CC_22
*Motion relative à la construction d'un
Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU)
sur la ZAC Ecocité Phaonce*

Nombre de votants : 42

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
19 juin 2025

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
02/07/2025

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE -
M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline
CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad
OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-
CUVELIER - M. Jean-Noël JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme
Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-
Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - M. Yann CRIGHTON - Mme Vanessa
MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée
MUSSARD-POLEYA - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M.
Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme
Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M.
Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - M. Jacky
CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M.
Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain
MOUTAMA-CHEDIAPIN - Madame Martine GAZE - M. Alain BENARD - Mme
Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Gilles
HUBERT - Mme Amandine TAVEL - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe
ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Catherine GOSSARD - Mme Marie
ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick
BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL - M.
Houssamoudine AHMED - Mme Audrey FONTAINE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle
BOUCHER procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Virginie SALLE
procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR
procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Olivier HOARAU
procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M.
Daniel PAUSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2025

AFFAIRE N°2025 047 CC 22 : MOTION RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE (CHU) SUR LA ZAC ECOCITÉ PHAONCE

Le Président de séance expose :

- Considérant la gravité de la situation sociale avec 140 000 personnes sont touchées par le mal logement à La Réunion ;
- Considérant que le parc d'hébergement social ne compte que 200 places avec une saturation des dispositifs existants ;
- Considérant la saturation du numéro 115 où près de 73% des demandes n'ont pas pu trouver de réponse favorable en matière d'hébergement ;
- Considérant les solutions temporaires mises en place par l'Etat coûteuses qui hébergent près de 3 800 personnes dont 500 victimes de violence intra-familiale ;
- Considérant la saturation du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) avec plus de 300 mineurs non pris en charge en 2024, situation inédite à La Réunion depuis 25 ans ;
- Considérant le Plan Logement d'Abord du Territoire de l'Ouest (PLATO) coconstruit avec les institutions, acteurs et bailleurs sociaux pour lutter contre le sans-abrisme et garantir à chacun un toit digne et adapté ;
- Considérant la signature du contrat d'engagement entre le Territoire de l'Ouest, ses communes membres et la Fondation pour le Logement des Défavorisés pour combattre le mal-logement par des actions concrètes et coordonnées ;
- Considérant l'absence de structure d'hébergement d'urgence ou d'abri de nuit sur le Territoire de l'Ouest ;

Le Territoire de l'Ouest réuni en Conseil Communautaire ce 25 juin 2025 sollicite avec force le soutien renforcé de l'État pour la création et la pérennisation d'un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) sur son territoire. Il interpelle également le Conseil Départemental sur son action en matière de protection sociale de l'enfance, compétence qui lui est dévolue.

Le Territoire de l'Ouest demande à l'Etat de :

- Revoir les propositions de financement présentées par la DEETS. Le montant d'aide proposé de 37€ par place et par jour sont insuffisants pour couvrir les coûts réels estimés à 58€ par place et par jour.
- Participer de manière significative à l'investissement de la construction du Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) à la hauteur des enjeux d'urgence sociale.

Le Territoire de l'Ouest demande au Conseil Départemental de :

- Accompagner le Territoire de l'Ouest dans les dispositifs qu'il met en œuvre en matière de logement social et de lutte contre l'habitat indigne.

Le Territoire de l'Ouest s'engage à :

- Financer les études pré-opérationnelles qui envisage un Centre d'Hébergement d'Urgence de 50 places pour un coût des travaux estimé à 3,4 millions d'euros hors fonciers
- Mettre à disposition un foncier de 2 173 m² situé dans la ZAC Ecocité Phaonce.

En adoptant cette motion, le Conseil Communautaire confirme sa volonté de faire de l'hébergement d'urgence une priorité absolue, de garantir un accueil digne aux personnes en rupture d'hébergement et aux plus fragiles, et de construire ensemble un avenir plus juste pour tous.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le 
ID : 974-249740101-20250630-2025_047_CC_22-DE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- ADOPTER la motion face à l'urgence sociale et l'appel à la construction d'un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) sur la ZAC Ecocité Phaonce.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président